

Union Patronale Suisse
Monsieur Martin Kaiser
Hegibachstrasse 47
8032 Zürich

Lausanne, le 19 août 2015

U:\1p\politique_economique\consultations\2015\POL1536_LPP.docx
MAP/ama

Taux d'intérêt minimal LPP pour 2016

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre circulaire du 14 août dernier relatif au projet mentionné en titre et vous en remercions.

L'évolution des marchés financiers est des plus incertaines et il convient de se montrer prudent. Rien ne permet de s'écarter de la formule retenue par la majorité de la commission LPP, qui donne des résultats de 1,16% à fin juin 2015 et 1,31% à fin juillet 2015. Au vu de ces chiffres, le maintien du taux actuel à 1,75% ne se justifie plus et doit être abaissé.

Dans ces conditions, nous nous rallions à votre proposition de fixer le taux d'intérêt minimal LPP à 1,25% pour 2016. En revanche, la diminution envisagée à 1% nous paraît excessive.

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE


Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint


Mathieu Piguet
Sous-directeur